

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20240527-DEC2024-058-DE
Date de télétransmission : 27/05/2024
Date de réception préfecture : 27/05/2024

DECISION DU PRESIDENT N° D2024-058

Objet : Subventions liées à l'habitat pour la réalisation de travaux dans le cadre des aides à l'Habitat

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2018-079 du 12 avril 2018 approuvant le lancement de la précédente OPAH ;

VU la délibération n° 2019-015 du 13 février 2019 approuvant la mise en place des aides pour les propriétaires dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique locale ;

VU la délibération n° 2023-108 en date du 25 mai 2023 apportant une modification des aides durant la période transitoire entre les deux OPAH ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière des subventions liées à l'habitat dans le cadre de l'OPAH ou du programme « Habiter Mieux » ;

VU la délibération n° 2023-296 approuvant le lancement de la nouvelle OPAH pour la période 2024-2027 ;

- DECIDE d'attribuer une aide en faveur des propriétaires occupants et bailleurs ci-dessous pour la réalisation de travaux de réhabilitation globale, d'autonomie et de précarité énergétique :

Dans le cadre de la précédente OPAH :

- Une aide de 13 856 € pour le dossier propriétaire bailleur de M. PAYEN – 01630 SAINT-GENIS-DE-POUILLY

Dans le cadre de la période transitoire entre les deux OPAH :

- Une aide de 673 € pour le dossier de M. DUCROS – 01150 LEYMENT

Dans le cadre de la nouvelle OPAH :

- Une aide de 1 404 € pour le dossier de Mme NAVILLOZ – 01150 LAGNIEU
- Une aide de 2 000 € pour le dossier de Mme FOURAND – 01800 BOURG-ST-CHRISTOPHE
- Une aide de 182 € pour le dossier de M. LEIGNIER – 01150 VAUX-EN-BUGEY
- Une aide de 176 € pour le dossier de M. FAFOURNOUX – 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY
- Une aide de 1 500 € pour le dossier de M. COMTE – 01500 DOUVRES
- Une aide de 850 € pour le dossier de Mme VARILLE – 01470 SERRIERES-DE-BRIORD
- Une aide de 355 € pour le dossier de M. VALERIO – 01150 SAULT-BRENAZ
- Une aide de 462 € pour le dossier de Mme GARCHIA – 01800 MEXIMIEUX
- Une aide de 642 € pour le dossier de Mme BARRAL – 01360 LOYETTES

.../...

Dans le cadre de la Plateforme :

- Une aide de 1 500 € pour le dossier de M. POIRSON – 01150 ST-SORLIN-EN-BUGEY
- Une aide de 750 € pour le dossier de M. RUEDAS – 01500 DOUVRES
- Une aide de 750 € pour le dossier de M. VAILLIER – 01150 SAINTE-JULIE
- Une aide de 750 € pour le dossier de M. CONVERT – 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY
- Une aide de 750 € pour le dossier de Mme BACKMETIEFF – 01500 DOUVRES
- Une aide de 750 € pour le dossier de M. MOUSSERIN – 01800 BOURG-ST-CHRISTOPHE
- Une aide de 750 € pour le dossier de M. LAKEHAL – 01360 LOYETTES.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 27 mai 2024*

Publiée le **28 MAI 2024**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 27 mai 2024.

Le Président
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

